

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Éducation dans un contexte mondial (2021)

ARTICLE 1

L'éducation dans un contexte mondial s'entend de toute démarche pédagogique qui vise l'acquisition des connaissances, ainsi qu'une compréhension des événements, des perspectives, des cultures, des enjeux et des expériences mondiaux.

ARTICLE 2

Nous vivons dans un monde marqué par une interconnexion et une interdépendance croissantes des peuples sur les plans économique, socioculturel, politique et environnemental, entre autres. Par conséquent, l'éducation dans un contexte mondial, en collaboration avec les parents, doit permettre de développer, chez les élèves, une sensibilité accrue envers les enjeux collectifs relatifs à l'équité, au respect des différences, à la bienveillance, à la citoyenneté mondiale et au développement durable.

L'AEFNB adhère à la vision de l'ONU en ce qui a trait à ses *Objectifs de développement durable*, notamment la cible 4.7¹ :

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation, en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

ARTICLE 3

Comme encouragé par l'UNESCO, l'éducation dans un contexte mondial devrait tenir compte de toutes les dimensions du projet éducatif, tout en maximisant le

¹ <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>

développement de la pensée critique et créative des élèves, en respectant la diversité et en favorisant l'engagement citoyen.

ARTICLE 4

Les enjeux portant sur l'éducation dans un contexte mondial devraient faire partie intégrante de la formation pédagogique initiale et de la formation continue du personnel enseignant. Ces enjeux devraient être intégrés dans tous les curriculums et les milieux d'apprentissage.

ARTICLE 5

L'éducation dans un contexte mondial doit s'inscrire dans les visées d'un système scolaire inclusif, accueillant et sécuritaire favorisant l'ouverture à la diversité culturelle et identitaire.

ARTICLE 6

L'AEFNB encourage le développement et le rayonnement de l'éducation en francophonie mondiale.